



COMITÉ DES USAGERS
INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE CARDIOLOGIE
ET DE PNEUMOLOGIE
DE QUÉBEC



N'hésitez pas à nous contacter

Comité des usagers

Institut universitaire de cardiologie et
de pneumologie de Québec
2725, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4G5
Téléphone : 418 656-4804

www.iucpq.qc.ca

iucpq.comite.usagers@ssss.gouv.qc.ca

*À votre
écoute!*

Bonjour

Les membres du comité des usagers vous souhaitent la bienvenue et vous assurent de leur collaboration conformément au mandat qui leur est confié.

Composition

Le comité des usagers est formé de neuf personnes devant représenter les grands axes de service de l'établissement soit :

- trois membres représentant les usagers de la cardiologie;
- trois membres représentant les usagers de la pneumologie;
- deux membres représentant les usagers de l'obésité morbide;
- un membre représentant les usagers du PPMC.

Tous les membres sont élus par l'ensemble des usagers de l'établissement.

Fonctions et responsabilités

Le comité des usagers assume les fonctions et responsabilités suivantes :

- renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations;
- promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus de l'établissement;
- défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande d'un usager, ses droits et ses intérêts en tant qu'usager auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente;

- accompagner et assister, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend, y compris lorsqu'il désire porter une plainte.

Vous avez le droit :

- à l'information sur les services et des ressources disponibles ainsi que leurs modalités d'accès;
- à l'information sur votre état de santé;
- à l'information sur l'existence du comité des usagers et à la procédure d'examen des plaintes.
- d'être accompagné ou assisté pour obtenir des informations vous concernant;
- à des services adéquats sur le plan humain, scientifique et social;
- de donner ou de refuser votre consentement à des soins;
- de participer aux décisions qui concernent votre état de santé et votre bien-être;
- au respect de votre dignité et de votre vie privée;
- d'accéder à votre dossier;
- d'exercer un recours lorsqu'une erreur a été commise à votre endroit.

Responsabilités de l'usager :

- Vous devez respecter les règlements et les politiques de l'institut.
- Vous devez utiliser les services d'une façon convenable.
- Vous devez demeurer disponible pour l'équipe de soins.
- Vous devez collaborer et participer activement à toute mesure visant à l'amélioration de votre état de santé.
- Vous devez fournir l'information pertinente à tout intervenant de qui vous recevez des services.